



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) et Agrica dévoilent leurs aides et services sur le Handicap lors d'une table ronde organisée par OCAPIAT

Ce 29 février au salon de l'agriculture, une table ronde dédiée aux offres et accompagnements de la Caisses de Santé et Prévoyance Agricola et de l'organisme de protection sociale MSA (Mutualité sociale agricole) a permis au public d'être sensibilisé aux aides qui existent au bénéfice des travailleurs en situation de handicap. Cet événement est organisé par l'opérateur de compétences OCAPIAT, dont le conseil d'administration a placé le thème du handicap comme priorité nationale pour la deuxième année consécutive. Un replay de la captation vidéo de la table ronde sera prochainement disponible sur le site ocapiat.fr.

Les enjeux et le contexte

En tant qu'opérateur de compétences (OPCO), et parmi ses missions, OCAPIAT œuvre pour l'information et la sensibilisation sur le handicap en accompagnant les entreprises des secteurs professionnels de son périmètre sur le renforcement des compétences des travailleurs confrontés à cette problématique. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Agefiph signé en janvier 2022 et la décision de son Conseil d'Administration d'instaurer une priorité nationale dédiée au handicap pour les années 2023 et 2024.

Pour le président d'OCAPIAT Hervé Proksch, à l'initiative cette table ronde, *« OCAPIAT a souhaité favoriser l'opportunité pour les organismes de protection sociale du périmètre agricole d'informer nos publics communs sur le handicap et les aides et accompagnements associés. L'objectif final de la table ronde est d'en faciliter le recours par les publics concernés, entreprises comme salariés. C'est aussi l'occasion de déconstruire les idées reçues et de rappeler les enjeux en termes d'opportunité professionnelle tant pour les employeurs que pour les salariés d'avoir une bonne connaissance de ces sujets liés au handicap. Je rappelle qu'OCAPIAT a inscrit pour la seconde année consécutive le handicap comme thème prioritaire national pour notre OPCO ».*

Le secrétaire général d'OCAPIAT Jérôme Volle indique que *« le salon de l'agriculture est une opportunité pour OCAPIAT de réunir les organismes de protection sociale agissant sur le handicap pour le bénéfice d'entreprises et salariés relevant d'un périmètre professionnel commun. Notre volonté est d'appuyer la connaissance et le partage des ressources, des aides (y compris financières) et des accompagnements mobilisables par les employeurs et leurs salariés relevant de ces organismes ».*



Intervenants à la table-ronde

- **Marie-Paule FEBVRE** – Responsable du Laboratoire d’Innovation Sociale ; AGRICA Prévoyance
- **Christine JULLIEN**, Directrice du Cabinet du Directeur Général et du Président à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Quelques messages clés issus de la table ronde

Marie-Paule FEBVRE : « Le Salon International de l’Agriculture est un temps fort pour le Groupe AGRICA. C’est une opportunité de donner de la résonance au partenariat que nous avons engagé avec OCAPIAT. Celui-ci va être relayé auprès des populations concernées, avec la volonté d’agir ensemble pour l’accompagnement des salariés et des familles de participants touchés par le handicap. Des dispositifs sociaux et de prévention vont ainsi être déployés par AGRICA ».

Christine JULLIEN, Directrice du Cabinet du Directeur Général et du Président à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) - Christine Jullien rappelle la nécessité de parler du handicap pour faire tomber les a priori autour de ce sujet qui concerne tout le monde : « En participant à cette table ronde, aux côtés de nos partenaires Agrica et OCAPIAT, la MSA rappelle qu'elle s'empare de ces enjeux et qu'elle s'engage vis-à-vis des personnes en situation de handicap pour les accompagner et pour développer des solutions à leur service. »

[Revoir la conférence en replay :](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=UQIkKRd8NLs&t=909s>

Des sous-titres seront ajoutés prochainement sur une seconde vidéo,
le lien ci-dessus est donc provisoire.

ANNEXE

Chiffres Clés

HANDICAP

Source [Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire](#)

- **6,8 millions** de personnes de plus de 15 ans vivant à domicile font état d'une limitation sévère et **3,4 millions** de personnes déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un état de santé (Source : DREES, 2023)
- **2,9 millions** de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2021 (+ 10% en 1 an), soit 7,2% de la population totale des 15-64 ans (Source : INSEE)
- **1 118 000** bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont en emploi, dans le secteur privé ou public (source : Agefiph)
- **454 968** demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits à Pôle emploi à fin 2022 (catégories A-B-C), soit 8,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (Source : Pôle emploi)
- Taux de chômage des travailleurs handicapés à fin 2022 : **12%** versus 7% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ;
- Taux d'emploi des travailleurs handicapés à fin 2022 : **38%** versus 68% tout public ;
- Taux d'activité des travailleurs handicapés à fin 2022 : **44%** versus 74% tout public ;
- Dans le monde, on estime à **20%** de la population concernée par une situation de handicap.

Handicap – données générales :

- **80%** des handicaps sont invisibles
- Familles de handicap : **6 grandes familles** => moteur, sensoriels, psychique, cognitif, mental ou intellectuel, maladies chroniques ou invalidantes.
- **6%** : toute entreprise de 20 salariés ou plus doit employer 6% de travailleurs handicapés. S'il ne répond pas à cette obligation, il doit verser une contribution financière annuelle obligatoire.

Handicap et emploi :

- 2,9 millions de bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi qui représentent 7, 2% de la population totale des 15-64 ans.
- 12% de taux de chômage pour ces publics
- Seulement 10% des travailleurs en situation de handicap ont besoin d'un aménagement (matériel et/ou organisationnel) de leur poste de travail

Source *Tableau de Bord National – Agefiph - 2022*

Handicap à OCAPIAT (sources fichier France Compétences + demandes de financements) :

- Plus de 47 000 Bénéficiaires de l'OETH / 1,3 million de salariés
- Près de 9000 entreprises (8862 précisément) ayant des BOETH
- 2238 stagiaires BOETH formés en 2023 dont 1405 en alternance.



A PROPOS DE LA MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

Outre sa capacité à accompagner ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offrir une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle, la MSA est particulièrement engagée sur les territoires. Avec ses 13 760 élus-bénévoles et ses 15 500 salariés, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales.

Contact presse / Steven Boloko Tél : 07.01.55.99.46. presse@ccmsa.msa.fr

A PROPOS D'AGRICA

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1,4 million de cotisants dans 236 800 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

www.groupagric.com

Contact presse / C. Cesbron Tél : 01.71.21.53.07. communication@groupagric.com



A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr